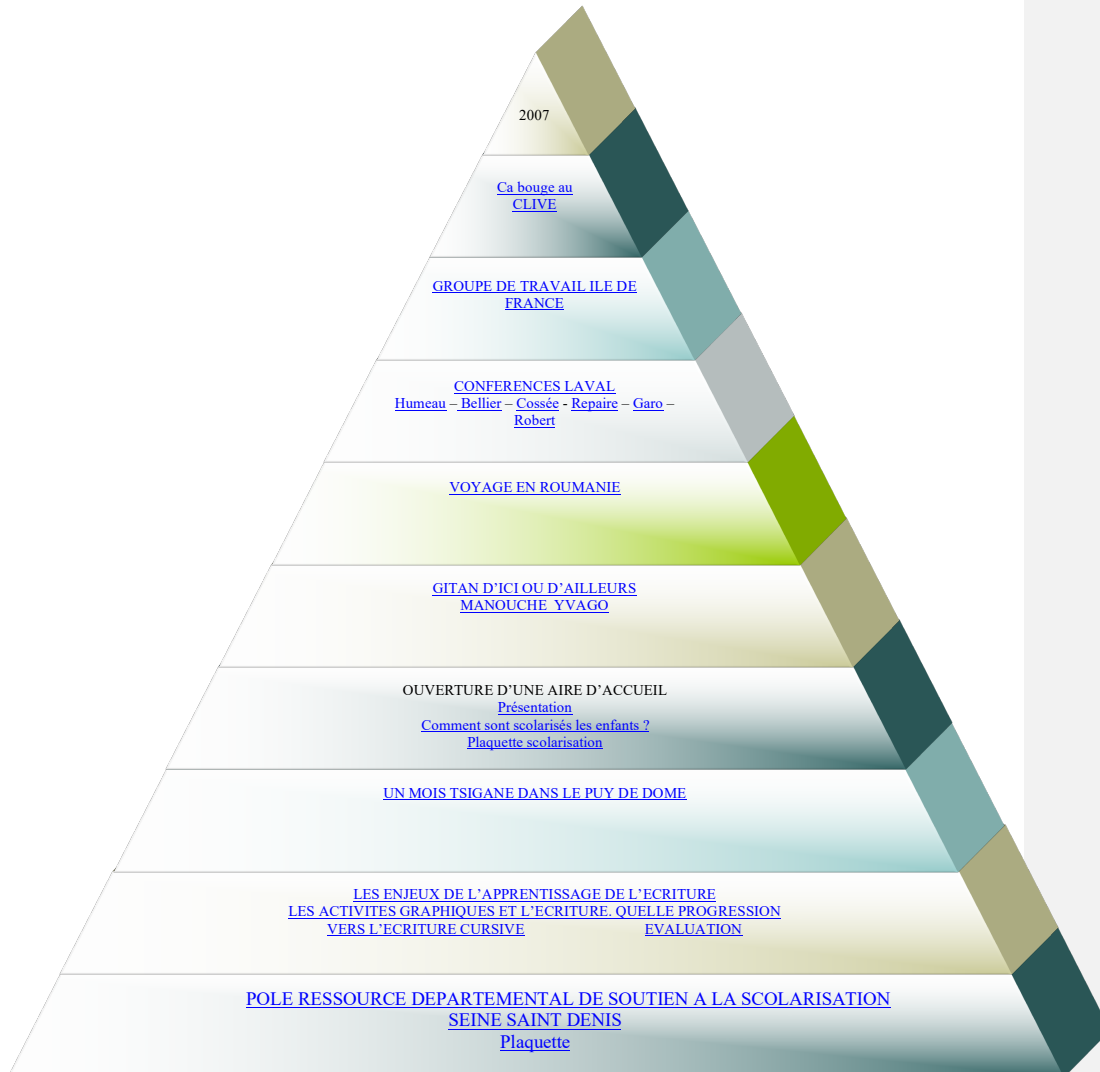




LA LETTRE DE LIAISON DU CLIVÉ



CA BOUGE AU CLIVE !!!

- Le cours télématique Dromesquere est maintenant en ligne pour sa première session (20 janvier au 20 avril) avec 51 étudiants et 7 testeurs.
- Les rubriques du site de Dromesquere <http://www.dromesquere.net/> sont régulièrement renseignées. Vous êtes invités à participer en envoyant vos informations à thierry.chevrolet@wanadoo.fr

Informations : News - Agenda

Ressources : Documents - Livres - Matériels

Liens : Associations - Autres ressources - Publications - Sites internet - Sites web personnels

- La futur site internet du CLIVE est en ligne en version « 0 » et attend vos remarques et communications

<http://www.etab.ac-caen.fr/pee/site/index.html>

- La revue continue sa route avec de plus en plus d'informations
- Un CA a eu lieu le 9 décembre réunissant 8 membres sur 9



- La liste de diffusion fonctionne très régulièrement
- Des groupes régionaux se forment

Celui d'île de France qui regroupe 10 adhérents de la région parisienne et qui travaille au sujet de « **l'accueil des enfants avant l'école. Les stratégies à adopter face aux refus ou/et difficultés d'inscription dans les écoles** »

Celui de la région Centre qui ne va pas tarder à exister et qui se propose de travailler sur le sujet des « obstacles pendant la scolarisation » (région centre)

- De nouvelles adhésions sont venues grossir l'association, nous sommes 73 maintenant, nous comptons sur vous pour diffuser le bulletin d'adhésion...

Pour toutes ses activités, de l'aide vous a parfois été demandée, à laquelle vous avez largement répondu, soyez tous chaudement remerciés, et n'hésitez pas à participer ! Tous ce qui est en cours a besoin de vous pour grandir et d'autres propositions (les vôtres) n'attendent que votre participation pour voir le jour.

Sophie-Rachel Castagnac – Membre du CA

[Retour](#)

GROUPE DE TRAVAIL ILE DE FRANCE

« Rencontre Coordination région Ile de France, le 15 novembre 2006 au CNED »

Au nom du bureau, Virginie présente ses sincères remerciements à Elisabeth Clanet pour avoir accueilli la coordination région Ile de France dans les locaux du Cned ! La salle de réunion, les possibilités en matériel (ordinateur, accès internet, vidéo projecteur, photocopies, etc.), la proximité avec le métro, et la collation organisée par notre hôte ont été très appréciés par l'ensemble des participants !!

10 Participants

Marie-Pascale Baronnet ; Elisabeth Clanet ; Patricia Ferté ; Maroussia Inserra ; Françoise Laplace ; Josiane Michon-Agueff ; Jean-Claude Macret ; Odile Peszynski ; Virginie Repaire ; Patricia Rousseau.

Les discussions du matin :

- **Tour de table :** Cette présentation a pris du temps mais a été nécessaire d'une part pour connaître et se faire connaître auprès des nouveaux adhérents, mais aussi pour établir des liens plus étroits au niveau régional.
- **Informations diverses :**
 - **Les adhésions :**
 - Certains participants n'ont pas encore payé leur cotisation par oubli ; ils le feront dans les jours prochains mais ils souhaiteraient aussi que le bureau envoie un appel à cotisation en début d'année scolaire (pour rappel) ;
 - Certains adhérents demandent si il est possible d'avoir un document à communiquer pour informer sur le clive et solliciter des adhésions (cartes de visites, plaquettes...)
 - **Le point sur le projet dromesqere :**
 - L'élaboration des modules est terminée, nous en sommes encore à la phase test. Seul un testeur a fait un retour très détaillé sur le contenu des différents modules, ainsi que sur l'ensemble des exercices.

- Les « testeurs » présents ont évoqué les difficultés qu'ils ont pu rencontrer dans cette seconde phase (modules longs, difficultés de lisibilité sur internet, manque de temps, etc.).
- **Le site internet Clive :**
 - Nous avons évoqué la possibilité de création du site par un tiers professionnel en rappelant les axes qui avaient été retenus lors de notre rencontre à St Briac.
 - Les participants sont d'accord pour faire appel à un professionnel, mais ils souhaitent que l'élaboration du site se fasse en étroite collaboration avec des adhérents pour le rendre évolutif et attractif.
 - Nous devons proposer des devis aux adhérents.
 - L'actualisation du site pourrait se faire par des diverses commissions responsables d'un thème avec un(e) responsable par commission chargé(e) de réactualiser le thème en fonction des décisions de la commission.
 - Les adhérents proposent aussi de contacter d'autres organismes (LDH, Etudes tsiganes, URAFIV, FNASAT, Regards, etc.) pour accroître les informations qui pourront être communiquées quand le site sera mis en service.
- **Les actions engagées par le Cned :**
 - Elisabeth Clanet a présenté son travail : nous rappelons à cette occasion la création du DVD *Rroms et Gens du voyage* disponible sur commande au Cned de Rouen.
 - Sachant que le site Dromesqere doit s'arrêter au cours du second trimestre 2007, et qu'il faudra alors trouver une diffusion des cours Dromesqere ainsi qu'une reconnaissance institutionnelle (voire une validation), Elisabeth Clanet propose un travail en partenariat avec le Cned, le Cndp et le Ciep.
- **Lieux pour les prochaines rencontres :**
 - Rencontre du 9 décembre : Odile va demander à une amie si le CA et le bureau peuvent se retrouver dans une salle dans le 12^e arrondissement. Virginie se renseignera également sur les possibilités dans les locaux du GEPECS (ancien CRT). Virginie et Josiane proposent de se retrouver « en toute simplicité » chez l'une d'entre elle en région parisienne si nous ne trouvons pas de salle sur Paris.
 - Rencontre Ile de France : Une seconde rencontre régionale est prévue le mercredi 24 janvier 2007 au Cned. L'ordre du jour de cette réunion sera la synthèse des informations reçues et d'envisager la forme de l'outil à produire. Après avoir été reçus

par Elisabeth Clanet, les participants proposent d'apporter le petit déjeuner (Virginie) et de quoi se restaurer le midi sur place, (si nous ne sommes pas plus de 10). Utilisation d'un micro onde possible.

- Prochaine rencontre nationale : Elisabeth propose que nous nous rencontrions dans les locaux du Cned ; une salle serait susceptible d'accueillir une soixantaine de participants. Il faudra bien évidemment la prévenir à l'avance pour qu'elle puisse s'organiser.

Le travail autour de la thématique retenue :

➤ Réflexions autour du thème : « l'accueil des enfants *avant* l'école. Les stratégies à adopter face aux refus ou/et difficultés d'inscription dans les écoles ».

- **Identification des difficultés d'accès aux écoles pour les enfants :**
 - Les difficultés concernent tout autant les enfants du voyage qui ont des papiers, que les enfants roms étrangers qui n'en n'ont pas.
 - Refus d'accorder une carte d'identité à un enfant pour un voyage scolaire à l'étranger.
 - Refus d'inscription de la part d'un maire pour cause de non vaccination.
 - Refus d'inscription de la part d'un maire car les familles sont stationnées hors de l'aire d'accueil officielle de la commune.
 - Refus d'inscription en classe supérieure (de la maternelle au CP) car les familles sont susceptibles d'être prochainement expulsées.
 - Refus d'inscription dans une commune voisine alors que la CLIN de la commune référente n'a plus de place pour accueillir les enfants.
 - Impossibilité de scolariser les enfants quand les aires d'accueil sont fermées en début d'année scolaire.
- **Propositions des manières de les résoudre :**
 - Faire valoir la réglementation existante :
 - Plusieurs textes de loi ont déjà été retenus. Josiane prépare un premier document avec les premiers textes dont nous avons connaissance et qui permettraient de répondre à ces difficultés.
 - Par l'intermédiaire d'Odile, le Bureau de la réglementation et de la vie des écoles et des établissements va être contacté pour connaître la liste précise des textes susceptibles d'être utilisés.

- Développer des stratégies permettant de faire appliquer la loi :
 - Intervention de l'IA auprès du Préfet pour qu'il procède directement à l'inscription.
 - Contacter l'IA pour rappeler que la mairie inscrit, mais que l'école doit accueillir.
 - Inciter les familles à faire appel à la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et l'Égalité (HALDE ; www.halde.fr) pour dénoncer les refus d'inscription.
- **Forme, contenu, diffusion et perspective d'un outil susceptible d'être utilisé par l'ensemble des membres du Clive (à l'échelle nationale)**
 - La forme de l'outil n'a pas encore été retenue, elle fera l'objet de discussion lors de la rencontre prévue le 24 janvier 2007.
 - Le document envisagé comprendra toutefois les trois parties précédemment évoquées (difficultés, textes et stratégies).
 - Nous envisagerons dans un second temps les possibilités de reconnaissance institutionnelle de cet outil.

Perspectives de travail qui nécessitent la participation et la mobilisation de l'ensemble des adhérents :

- La coordination Ile de France va solliciter les autres adhérents du Clive pour qu'ils fassent état des difficultés d'accès aux écoles qu'ils rencontrent et stratégies qu'ils développent pour les résoudre.
- Pour cela, nous allons envoyer prochainement un message électronique qui devra être complété par chaque adhérent et renvoyé à virginie.repaire@free.fr qui se propose de centraliser les retours. Ce message s'efforcera (à travers une sorte de petite enquête) de recueillir :
 - la liste des difficultés rencontrées par le groupe Ile de France,
 - les textes législatifs à utiliser,
 - et une liste de stratégies à développer pour faire face à ces difficultés (par exemple pour faire appliquer la législation).
- Nous pourrons à partir des réponses reçues réaliser une liste des occurrences pour voir qu'elles sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées au niveau national, mais aussi au niveau régional.
- Nous nous attacherons aussi à nous demander comment faire valoir les résultats de cette enquête au niveau national.

[RETOUR](#)

40ème anniversaire de l'A.M.A.V.



Association Mayennaise d'Accueil des Gens du Voyage

15, rue de la Goberie – St Berthevin

BP 1305 – 53013 LAVAL CEDEX

Tel : 02 43 02 93 38

**Colloque organisé le 20 octobre 2006 à l'occasion du 40^{ème} anniversaire
de l'Association Mayennaise d'Accueil des Gens du Voyage (A.M.A.V.)**

Conférence de l'après-midi : compte rendu réalisé par notre correspondant Jean-Pierre Marquer

La **première conférence**, celle de Jean Baptiste HUMEAU, géographe, devait traiter « du mode d'habitat des populations tsiganes et leur mobilité géographique ». En réalité le conférencier a articulé son propos autour de la question : « Quelle insertion possible pour les familles tsiganes en France ? »

Son travail correspondait à une démarche institutionnelle. Jusqu'à lors, il n'avait jamais eu de contact avec les Voyageurs, n'étant pas directement concerné. Aussi au départ l'interrogation a été très intellectuelle face au constat que les familles tsiganes trouvent mal leur place dans l'espace. Il mesurait l'intérêt de regarder ce qui se passe dans les pays voisins.

La recherche menée lui permet de remarquer la désadaptation permanente entre les textes officiels et la réalité de l'accueil des Voyageurs. Cela l'a conduit aux interrogations : « Quelle est l'évolution de la situation de l'habitat pour ces familles ? Quelles sont les perspectives à envisager pour l'aménagement d'un habitat spécifique et adapté ? »

A ce stade de la conférence, il tient à s'arrêter et porter attention au vocabulaire utilisé :

- Tsigane : Il préfère parler de « famille tsigane » plutôt que d'utiliser le mot « tsigane » seul. Cette désignation traduit, en effet, la réalité de groupes organisés. Elle traduit aussi des références tant historiques que familiales. Les familles ont découvert que leur destin était solidaire.

Une certaine élite émerge parfois parce que suscitée Cela s'observe plus particulièrement à l'échelon européen, dans le domaine politique.

- Nomadisme : Ce terme manifeste une certaine expérience singulière de l'espace, difficile à comprendre, qui diffère du cadre de la société englobante. Il fait plus référence à une certaine mobilité. Il désigne une perméabilité dans l'expérience de l'espace. Il rappelle aussi des références familiales. Il revêt un aspect culturel et symbolique. D'ailleurs quelle place est accordée au voyage quand on ne pratique plus ce nomadisme ?

- Voyage : Il fait référence à la notion de déplacement ainsi que de stationnement, mais aussi à celle de séjour, de résidence : le temps d'arrêt dans un lieu étant plus ou moins long. Cette notion n'est pas seulement ... « dans la tête ». Le voyage correspond à des fonctions économiques, familiales ou rituelles (ces lieux fréquentés). Ce terme manifeste un aspect social. Il correspond à une économie familiale et à un mode de fonctionnement propre.

Jean Baptiste HUMEAU développe ensuite, deux observations majeures :

1- A l'heure actuelle, les lieux de séjour des familles sont de plus en plus différenciés. D'ailleurs les familles en jouent. Quatre types de stationnement sont recensés :

- les grands rassemblements (souvent pentecôtistes) permettant à des familles de trouver momentanément des lieux de stationnement.
- les stationnements familiaux sur le domaine public. On les qualifie de « sauvages ». C'est souvent un pis-aller pour ces familles.
- les terrains d'accueil publics collectifs.
- les parcelles familiales.

On remarque une grande perméabilité de ces types de stationnement.

2- Si le débat public sur cette question est multiforme, il n'en reste pas moins que les conclusions aux différents échelons en sont uniformes :

- le débat de proximité (au niveau communal) est très difficile et abouti souvent au rejet de cette population.
- le schéma départemental, s'il manifeste un consensus favorable, à l'heure des décisions, ne débouche pas.
- au niveau national, le débat ne pousse pas plus loin que la préconisation quand elle ne s'oriente pas vers l'assignation.

Il en ressort que l'action publique est infructueuse Les termes de la relation sociale (déficiente) ne sont pas clairs : la société « englobante » joue de rigidité alors que les Voyageurs se situent dans la dimension de la transaction sociale. Et puis les formes de stationnement se standardisent. Les règles sont imposées aux familles.

C'est aussi le constat de l'échec de l'insertion ethnique. L'ensemble du territoire a été organisé en « zonages » qui ordonnent l'espace de manière continue, sans autoriser de « trous ».

A la ville, comme à la campagne (remembrée), l'espace n'est pas adapté pour permettre l'insertion sociale des familles tsiganes. En retour celles-ci sont toujours en situation de devoir s'adapter aux règles de la société « englobante ». Elles sont devenues de ce fait encore plus gênantes.

Or ces familles manifestent une expérience singulière de l'espace.

Trois paramètres sont à relever :

- le voyage est fonctionnel tout en étant très évolutif. Autrement dit, selon les circonstances, l'équilibre de ce mode de vie peut se briser très vite.
- les dynamiques familiales s'articulent suivant des temps, de groupement et de dispersion, de va-et-vient, de respiration : on se regroupe ou on se sépare quand ce n'est plus supportable.
- la pression de la société « englobante ».

Jean Baptiste HUMEAU constate un échec... Il est dû au fait qu'on oublie les causes variables de la mobilité. On s'efforce de cantonner les familles tsiganes dans un espace clos.

Il remarque un défaut d'urbanité définie autour des notions d'axe, de pôle, de zonage. Les familles en subissent lourdement les conséquences. Il apparaît nécessaire qu'on en change et que les différents acteurs articulent leurs actions. Il appelle par conséquent à une remise en cause du postulat relatif à la définition de l'espace, en France. Il s'agit de définir une politique d'accueil s'appuyant sur de nouvelles échelles (en matière de territoire) et de multiples acteurs.

Pour sa part il a échafaudé la notion de « polygone de vie » qui exprime l'implication des personnes ou familles dans l'espace géographique, mettant en lumière les extensions des territoires fréquentés.

Cette notion se distingue de celle d' « espaces vécus » qui ont éclaté pour les gens aujourd'hui.

Ce « polygone de vie » traduit l'ensemble des lieux fréquentés par les familles tsiganes. Il y apparaît alors des phases d'expansion ou de rétractation.

Jean Baptiste HUMEAU nous a amené à reconsidérer notre « lecture » de l'espace, à percevoir la rigidité dans laquelle la société « englobante » régit cette dimension. Parce que nous avons pu mesurer la contrainte énorme que ce carcan inflige aux populations à vocation nomade. Bref nous, et en premier lieu, aménageurs, géographes, décideurs, citoyens, avons à repenser le rapport à l'espace et à la place de l'humain qui y est confronté.

[RETOUR](#)

La **seconde conférence** traitait de « la vie quotidienne en caravane ».

En réalité, Julien BELLIER nous a retracé son parcours professionnel et humain qui l'a conduit à rencontrer cette population.

Comme architecte il a sollicité pour une étude de faisabilité d'une aire d'accueil à Versailles; pour la petite histoire les réunions de préparation se déroulaient au château de Versailles, et depuis deux ans il n'y a pas de nouvelles du projet...

Partant d'une demande d'architecture cela l'a conduit à aborder le problème humain, c'est-à-dire à prendre en compte le vécu de ces gens, donc de découvrir en profondeur leur mode de vie. Bref une réelle aventure humaine qui ne laisse pas indifférent.

Il rencontre ainsi une population vivant dans la mobilité. Or il observe cette contradiction qui fait que la mobilité est inscrite dans la société pour ses membres (par : le portable, les voyages, ...), alors que les populations marginales en sont interdites.

Cette population rencontrée lui apparaît comme ces Français qui se déplacent avec leur « maison » sur le dos.

Alors pour son projet, il mesure la nécessité d'impliquer les Voyageurs dans la démarche.

Il observe que :

- le prix de revient d'une caravane s'établit autour de 700€ par mois sans compter les frais de stationnement ;
- les familles fonctionnent à l'heure actuelle avec trois voire quatre véhicules : la grande caravane, la caravane-cuisine (non mobile parce que placée en remise ou revendue avant le départ du lieu d'hivernage), le camion (dont l'arrière est à l'occasion aménagé pour le couchage des grands enfants), et parfois une caravane supplémentaire.

Les conclusions de ses travaux et contacts concernant la conception d'une aire d'accueil, lui permettent de dégager que :

- les aspects problématiques majeurs tournent autour des toilettes et du ramassage des ordures ;
- un sol stabilisé est nécessaire ;

- des espaces verts séparatifs, de taille relativement importante, peuvent être occupables en été ;
- un bitume peut être rayé de bandes? pour qu'il chauffe moins en été ;
- une séparation des toilettes homme/femme est judicieuse ;
- un lavabo à l'extérieur du bloc a son utilité ;
- des lieux permettant la réparation des véhicule et caravane sont à intégré ;
- des espaces verts surveillables par les adultes sont à aménager pour les enfants.

Au cours de la conférence il nous passe des vidéos dont une montre comment des Travellers du Royaume Uni créent une aire d'accueil à partir d'un champ, de manière très évolutive et fonctionnelle.

En appui à cette conférence, Julien BELLIER est le réalisateur d'une exposition édifiante « La vie dedans-dehors » autour de cette thématique socio-architecturale que j'espère vous aurez l'occasion de découvrir.

[RETOUR](#)

Soirée débat « Jeunes chercheurs », correspond Virginie Repaire (textes des intervenants)

Intervention Claire Cossée, Chercheuse de l'équipe « Minority-media » (Équipe d'excellence Marie Curie, UE), Université de Poitiers ; docteur en sociologie

Quelques mots pour présenter notre groupe : nous formons un collectif informel rassemblant six chercheurs, au sens où nous avons soutenu notre thèse dans les dernières années, ou allons la soutenir prochainement. Nous travaillons depuis de nombreuses années ensemble et avons l'ambition de nous positionner et de nous engager publiquement pour le droit des Tsiganes.

En 2003 et 2004 nous avons eu l'occasion de participer à une étude sur « l'accès aux droits sociaux des populations tsiganes en France », commanditée par la DGAS, du Ministère des Affaires sociales, qui sera publiée prochainement aux Editions de l'Ecole Nationale de la Santé Publique-ENSP (premier semestre 2007).

Cela nous a permis de formaliser les éléments transversaux à nos recherches et c'est ce que je vais vous exposer maintenant, avant de donner la parole à mes collègues sur deux grands points plus précis : l'éducation et la formation professionnelle, puis la question de l'habitat des « gens du voyage ».

Notre entrée principale est donc celle de l'accès (ou non accès) aux droits des populations tsiganes en France. Nous l'avons entendu au sens des droits fondamentaux de l'UE :

- liberté de circulation et de séjour ;
- citoyenneté, dont droit de vote et éligibilité ;
- éducation ;
- droit au travail, à l'emploi ;
- droit à la sécurité sociale et à l'aide sociale,
- ainsi qu'à la santé et à l'accès aux soins,
- et enfin, d'un point de vue transversal, par un chapitre qui clôt l'étude : droit à la diversité culturelle.

Il s'agissait de prendre par un autre bout la sempiternelle rhétorique des droits et des devoirs. Les discours communs, médiatiques, institutionnels et politiques tendent à présenter les « gens du voyage » comme une population homogène, qui aurait tendance à revendiquer beaucoup de droits sans nécessairement remplir ses devoirs de citoyens. En quelque sorte, une population qui s'inscrirait en dehors des valeurs et des règles fondamentales de notre société, en dehors du pacte républicain.

Par cette entrée d'accès aux droits, nous avons voulu éviter certains écueils :

Eviter la victimisation. Même si les discriminations directes et le racisme existent, et nous l'avons largement montré, nous avons voulu aussi analyser les pratiques auxquelles se confrontent quotidiennement les Tsiganes, du fait de la méconnaissance qui semble montrer aussi un certain désarroi des acteurs des institutions locales, ou, ce qui est lié, l'inadaptation de certains dispositifs ; et parallèlement, analyser comment tout un faisceau de discriminations directes et indirectes, légales et administratives, finit par faire système et créer un cercle vicieux dans lequel les familles sont prises.

Par ailleurs, nous avons voulu éviter le folklorisme des familles et de leur mode de vie

L'approche par la culture folklorisée, qui paraît être assez répandue au sein des formations continues, amène à plaquer une image figée sur un groupe. Or, ce sont parfois les mêmes acteurs qui idéalisent LA culture tsigane et qui pourtant s'inscrivent dans des logiques de rejet face aux personnes en vrai, qu'ils rencontrent sur le terrain.

Ainsi, ce qu'il est important de mettre en valeur, ce n'est pas la culture avec un grand C, ce sont les principes sur lesquels se fonde la minorisation d'éléments culturels du mode de vie des Voyageurs. A savoir que l'organisation sociétale majoritaire est basée historiquement, entre autre, sur la résidence sédentaire, et dans une moindre mesure aujourd'hui, sur le salariat (qui donne droit à l'assurance sociale ; qui permet d'avoir accès à des formes d'action collective par le syndicalisme, etc.).

Nous nous sommes donc focalisés sur les rapports sociaux inégalitaires, incluant population dominante et groupes minorisés, et non pas seulement sur les Tsiganes en tant que population dite spécifique. Leur situation forme un cas exemplaire de cette problématique, et pose plus globalement des questions de non acceptation de l'Autre, de ségrégation, de discrimination. Cette analyse permet de ne pas rester du côté du seul point de vue majoritaire.

Par exemple, la notion de population à risque en santé publique : jamais il n'est question des risques que les politiques publiques font subir aux populations minoritaires, or c'est le cas sur les aires de stationnement des zones polluées, proches des autoroutes, etc. La liste est longue.

Plusieurs éléments ressortent de l'étude :

- 1^{er} point : Si les Tsiganes rencontrent de graves difficultés d'accès aux droits et ce, dans tous les domaines, ils sont pourtant obligés de se légitimer en permanence, on leur demande toujours plus de transparence et d'irréprochabilité qu'aux autres. Cela m'a paru particulièrement le cas dans le domaine des activités économiques.
- 2^{ème} point : ces difficultés d'accès aux droits finissent par faire système ; ce que montre notamment notre étude, c'est que tout est lié :
 - L'insécurité permanente dans laquelle vivent la plupart des familles crée des problèmes de santé, notamment liés au stress, une difficulté d'accès aux soins, et des pratiques addictives très préoccupantes. Gaëlla reprend des chiffres donnés par des études sur l'espérance de vie qui serait de 25 ans plus courte que la moyenne en France !
 - Les conditions de vie influent aussi sur la possibilité de scolarisation des enfants. Par ailleurs, l'intériorisation du rapport social inégalitaire paraît très fortement vécue par les enfants, à l'école, ce qui a une influence aussi sur la motivation des enfants. A terme, la déscolarisation peut avoir toute sorte de conséquences préoccupantes pour eux.
 - L'activité économique, telle qu'elle est souvent valorisée et pratiquée par les Voyageurs, est essentiellement liée au maintien d'un capital social et économique au sein d'un territoire circulaire, ou d'un polygone de vie : la restriction des possibilités de voyage et de séjour a donc de graves conséquences économiques.
 - Les difficultés d'accès à la citoyenneté, cumulé à l'illettrisme, influent aussi sur la capacité des individus et des groupes à participer à la vie politique. Ils ne sont que très peu représentés, par exemple dans les collectifs d'habitants, ou encore, dans les chambres des métiers, etc.
- 3^{ème} point : notre étude souligne la contradiction qui est frappante en France entre l'injonction au droit commun et le traitement communautariste et dérogatoire de cette population, grave entorse au modèle républicain universaliste.
 - D'une part « le statut spécial » : le point le plus marquant et sans doute le plus ouvertement discriminatoire, c'est le statut spécial absolument unique en France, imposé aux « gens du voyage ».
La contrainte de la commune de rattachement, qui ne correspond pas nécessairement au lieu de vie, et constitue une dérogation y compris par

rapport aux autres populations catégorisées SDF, a traversé tous les chapitres du rapport.

Morgan l'a montré par rapport au droit de cote et à l'éligibilité, puisque les « gens du voyage » doivent être inscrits trois ans dans une même commune avant de pouvoir jouir de ces droits. Gaëlla et moi avons montré que beaucoup de guichetiers des services publics tendent à renvoyer systématiquement les « gens du voyage » vers leur commune de rattachement pour obtenir leurs droits sociaux, en toute illégalité.

- D'autre part « le traitement spécialisée de la population » : les nombreux cas de refus de la part des services publiques de traiter les dossiers « gens du voyage » s'expliquent aussi par une tendance systématique à renvoyer les gens vers les structures spécialisées. Certes, elles sont certainement plus compétentes dans tous les domaines mais cela maintient l'image d'une population spécifique et empêche tout espoir de retour vers le droit commun. C'est un peu la même problématique au niveau de la scolarisation.

Au niveau de la politique d'accueil, cette tendance à ne voir que le spécifique explique la cécité qui a longtemps prévalu sur la diversité des demandes des familles, alors que pour nombre d'entre elles, les attentes sont finalement proches de celle de la société majoritaire.

En conclusion, je soulignerai :

- L'importance de combiner la connaissance de différents terrains. Nous avons cherché aussi à faire ressortir, au-delà des logiques communes, la diversité des pratiques, tant des familles, que des acteurs institutionnels locaux. Si on donne une réponse normée et standardisée à des besoins motivés par des pratiques non homogènes, on va à l'échec, tout simplement.
- Côté acteurs locaux, la diversité des pratiques peut cependant conduire à un éparpillement et à une difficulté de mutualisation des connaissances et des acquis. Ce risque d'éparpillement, Virginie l'a particulièrement montrée en ce qui concerne les initiatives en faveur de la scolarisation des enfants voyageurs.

C'est pourquoi nous avons donné une place dans notre rapport, à des expériences allant dans le sens d'un meilleur accès au droit, afin que les lecteurs puissent s'en inspirer.

[RETOUR](#)

Intervention Virginie Repaire, chargée d'études à l'INED (Institut National des Études Démographiques), Paris ; Vice Présidente du CLIVE, docteur en sociologie

Pour aborder de manière schématique le thème de la « scolarisation » et vous proposer quelques éléments de réflexion que nous pourrions ensuite développer lors de notre débat, je me propose d'ores et déjà d'introduire la notion de « diversité » (notion qui est déjà apparue dans plusieurs interventions).

Alors, pourquoi partir de cette notion de diversité ? En fait, pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord parce qu'on le sait la « diversité » caractérise les groupes familiaux (diversité culturelle ou dans les demandes par rapport à l'accueil que Claire a déjà mis en relief). La diversité les caractérise, donc, en même temps, elle est transversale aux différents domaines que nous pouvons aborder (l'habitat, les conditions de vie, la mobilité, ou les activités économiques par exemples).
- Ensuite, parce que cette diversité est constitutive de la situation scolaire des enfants. Quand je dis qu'elle est constitutive de la situation scolaire, c'est :
 - o d'une part, parce qu'il existe une « diversité » dans les structures éducatives qui accueillent les enfants (écoles ordinaires, écoles de terrain ou encore classes spéciales « enfants du voyage » par exemple) ;
 - o mais aussi, et surtout (j'allais dire) c'est parce que cette « diversité » s'observe dans les pratiques scolaires des familles et dans les attentes qu'elles peuvent avoir (exprimées ou non) par rapport à l'école, aux structures éducatives, aux savoirs scolaires et à ses représentants.

En fait, cette notion de « diversité » est essentielle pour aborder le thème de la scolarisation dans le contexte national, et cela au moins pour trois raisons :

- La première raison, c'est parce que cette « diversité » (tant du point de vue des familles que du dispositif d'accueil est propre au contexte français (elle n'apparaît pas en effet de la même manière dans les autres pays européens) ;
- La seconde raison, c'est parce que la « diversité » permet de poser comme postulat qu'il n'existe pas, en matière de pratiques scolaires, de réponses toutes faites ou de « recettes » miracles applicables partout en France.
- Et la troisième raison, c'est parce que cette « diversité » va à l'encontre de l'idée reçue que les « Gens du Voyage » (et par là même que les « enfants du voyage ») représenteraient un groupe homogène.

En d'autres termes, le principe de « diversité » permet aussi de se questionner sur la légitimité de l'appellation officielle « d'enfants du voyage » ; appellation qui désigne :

- certes des enfants dont les familles voyagent réellement (soit régulièrement ou de manière plus occasionnelle),
- mais aussi, rappelons-le, tous les enfants dont les parents sont « sédentaires », mais qui sont identifiés comme des enfants manouches, gitans ou roms dans le contexte scolaire.

Ce principe de « diversité » permet donc de se demander :

- comment l'Education nationale prend en compte ce public hétérogène ?
- Et quels sont les moyens qu'elle met en œuvre pour répondre aux situations scolaires diversifiées ?

Mon travail de doctorat s'efforçait de mettre en évidence « les facteurs qui interviennent dans le processus de scolarisation des enfants tsiganes », à partir des relations qui s'établissent entre les Tsiganes et les non Tsiganes dans la société. Quand je parle de « variables », il s'agissait en fait d'appréhender les différents facteurs qui interviennent, directement ou non, dans cette scolarisation, comme par exemple : le positionnement des pouvoirs publics à l'égard des « gens du voyage », celui du système éducatif à l'égard de leurs enfants, ou encore, les raisons de l'absentéisme, les types de fréquentation de l'école selon le mode de vie des familles, et les interactions entre les familles et les enseignants.

J'insisterai ce soir sur trois facteurs qui déterminent ou participent à cette rencontre et qui ont des effets dans l'espace scolaire. Ces éléments ressortent de mes travaux de recherche et apparaissent dans le chapitre portant sur l'éducation qui figure dans le rapport commandité par la DGAS ?

Du côté des familles qui voyagent (régulièrement ou seulement occasionnellement), le premier facteur auquel on pense, c'est bien évidemment à celui de la mobilité car, on le sait, la mobilité des familles peut en effet poser des problèmes, en termes de fréquentation et de suivi scolaire.

En fait, de manière générale, on a même souvent tendance à penser que les problèmes liés à la scolarisation sont la conséquence directe de ce mode de vie.

Or, l'élément essentiel qui m'a été donné d'observer et que je tiens à évoquer avec vous ce soir, c'est que le voyage n'implique pas forcément une absence de scolarisation et qu'il dépend même parfois étroitement de cette scolarisation.

- On constate ainsi, par exemple, que de nombreuses familles choisissent un itinéraire de voyage en fonction de la localisation des écoles qu'elles connaissent le mieux.

- A l'inverse, on peut facilement l'observer un peu partout en France, la sédentarisation n'implique pas forcément une fréquentation scolaire plus assidue ou un meilleur niveau dans les apprentissages. Il suffit pour cela d'observer la situation scolaire des enfants sédentarisés dans les quartiers des grandes villes du sud de la France.

En fait, moins que la mobilité, c'est bien **la question du stationnement** qui semble aujourd'hui de plus en plus cruciale pour comprendre les conditions de scolarisation.

Les difficultés liées à la halte et au stationnement apparaissent même comme le premier facteur essentiel dans cette scolarisation, et cela à plusieurs égards :

- soit parce que ces difficultés empêchent la scolarisation ou la perturbent fortement (ainsi les expulsions répétées entravent toute scolarisation, même à court terme);
- soit parce que ces difficultés expliquent ou déterminent le choix d'un mode de scolarisation plutôt qu'un autre (les familles stationnées sur les aires d'accueil n'ont, par exemple, pas d'autre choix que d'inscrire leurs enfants dans des écoles directement situées sur les terrains ou de faire appel aux camions écoles).

Mais quel lien peut-on faire entre les amalgames induits par l'appellation officielle « d'enfants du voyage » et les difficultés liées au stationnement ?

Le lien que j'établis est celui de la **discrimination**. La discrimination que j'évoque ici, et qui correspond ici au second facteur qui intervient dans la scolarisation, concerne tout autant les enfants « voyageurs » (au sens premier du terme) que les enfants qui ne le sont pas, mais qui sont désignés comme tels, car distinguer des autres enfants sous prétexte de leurs origines (gitanes, roms ou manouches).

Quelles sont les formes de cette discrimination et leurs conséquences en matière de scolarisation ?

De manière schématique encore, je distinguerai ici une discrimination *directe* et une discrimination *indirecte* :

- En matière de discrimination *directe*, on peut bien évidemment évoquer les refus d'inscription au sein des écoles. Refus d'inscription de la part des maires, des inspecteurs et des directeurs d'établissements et qui émanent sous divers prétextes (manque de places, absence de vaccinations, ou de papiers administratifs, ou encore prétextant un temps de stationnement trop court dans les communes).

On le sait, ces refus sont très largement dénoncés par les associations et le personnel éducatif, mais ils restent pourtant très fréquents (depuis quelques mois, on observe même qu'ils sont de plus en plus fréquents en région parisienne, notamment).

- En matière de discrimination *indirecte*, je souhaiterais surtout insister sur le regroupement des enfants scolarisés dans des structures qui leur sont spécialement réservées. Cette forme de discrimination est une conséquence directe de l'exclusion des enfants tsiganes du système d'enseignement traditionnel.

Elle revient en fait à imposer un type de scolarisation aux familles... familles qui n'ont souvent pas d'autre alternative que d'inscrire leurs enfants dans des écoles directement situées sur leur lieu de vie et dans lesquelles ils effectueront le plus souvent toute leur scolarité.

Je tiens à dire qu'à l'heure actuelle, la tendance est à la fermeture de ces classes ou écoles dites « spécifiques » pour intégrer les enfants dans les écoles traditionnelles... mais je parle bien de « tendance » car certaines municipalités (comme celle de Montpellier par exemple) se questionnent encore aujourd'hui encore sur les possibilités de création d'une école sur une aire d'accueil...

Le troisième facteur que je voudrais aussi évoquer, et qui me semble primordial pour comprendre la situation scolaire des enfants tsiganes, c'est celui de **l'absence de coordination « nationale »** des actions engagées un peu partout en France.

Pourquoi parler de l'absence de coordination ?

Tout d'abord parce que ce manque de coordination implique que les enseignants n'ont pas d'autre choix que de répondre, au coup par coup, à des situations d'urgence, souvent conflictuelles. Mais aussi, parce qu'il est légitime de se demander « comment peut-on envisager l'intégration « tant souhaitée » dans

l'enseignement traditionnel, sans connaître ce qui se fait localement, et tirer les enseignements nécessaires (qu'ils soient négatifs ou positifs) ? »

Comment apparaît ce manque de coordination et quels sont ses effets ? Je citerai brièvement 3 constats révélateurs :

- le premier constat concerne les fortes disparités dans les initiatives impulsées ici et là.
 - o initiatives qui, on le sait, dépendent encore trop souvent des politiques locales ou de la mobilisation d'une poignée d'acteurs ;
- le second constat concerne bien évidemment les élèves :
 - o j'évoquerai le manque de suivi pédagogique (suivi pédagogique que l'on reconnaît depuis plusieurs années nécessaire, mais qui ne se fait que très peu dans la réalité),
 - o et la méconnaissance des niveaux scolaires atteints par les élèves quand ils quittent l'école, par exemple.
- Et le troisième constat concerne l'absence d'évaluation des politiques éducatives.
 - o il serait, par exemple, très intéressant de se demander : quel bilan peut-on faire de l'application de la circulaire du 25 avril 2002, près de 5 ans après sa parution au bulletin officiel ?

Je terminerai cette brève présentation en signalant que c'est cette absence de coordination et le sentiment d'isolement qui en découle, qui ont conduit plusieurs enseignants à relancer le Clive, l'association dont j'ai l'honneur d'être la Vice Présidente.

Cette association, qui regroupe aujourd'hui près de 80 adhérents répartis un peu partout en France, s'est donnée pour principal objectif de *mettre en réseau* tous ceux qui se sentent directement concernés par cette scolarisation (professeurs et directeurs d'écoles, mais aussi éducateurs spécialisés, directeurs de centre de formation, responsables de casnav, chargés de mission, coordonnateurs départementaux...) c'est-à-dire tous ceux qui souhaitent échanger des savoirs, des pratiques ou encore des outils pédagogiques, trouver des conseils auprès d'autres personnes, et diffuser des informations.

Notre objectif est simple : par le biais d'internet, nous souhaitons rapprocher les personnes de terrain les plus mobilisées un peu partout en France. Dans cette perspective nous diffusons une petite revue électronique et nous sommes en train de créer un site internet qui facilitera nos échanges. Nous nous efforçons aussi de constituer des petits groupes de travail « régionaux », qui puissent se réunir pour

travailler autour de quelques grands thèmes majeurs qui nous préoccupent (l'organisation du soutien pour les élèves les plus en difficultés, le suivi pédagogique des enfants voyageurs, ou encore quelles stratégies adopter face aux refus d'inscription dans les écoles ou aux situations d'urgence pour les enfants roms ?)

Nous nous intéressons bien évidemment à d'autres domaines, comme à celui de la médiation interculturelle ou à la question de la formation du personnel éducatif.

Nous avons en fait abordé ces thèmes un peu plus tôt que prévu, je dirai, puisque nous avons été sollicités par le Département d'Education et de la culture de la région de Murcie (en Espagne) pour participer à un projet européen, soutenu par la Commission européenne dans le cadre du projet socrates-comenius.

Dans le cadre de ce projet, réalisé en partenariat avec l'Institut interculturel de Timisoara (en Roumanie) et l'association nationale Presencia Gitana (à Madrid), nous venons de concevoir un cours télématique destiné aux acteurs socioéducatifs qui s'efforce de rendre plus intelligible le monde des Tsiganes et voyageurs, mais aussi de se familiariser avec des activités et expériences pédagogiques.

Notre travail ne fait que commencer puisque nous sommes pour ainsi dire une « jeune association », mais je pense pouvoir dire que la mise en commun d'expériences et de connaissances fait que nous sommes une association mobilisée, et qui souhaite développer ses activités avec le plus grand nombre... partenaires français, mais aussi étrangers dont nous avons beaucoup à apprendre malgré les particularités nationales, comme par exemple en matière d'éducation interculturelle, de formation du personnel éducatif ou de création de matériels pédagogiques.

Je laisse maintenant la parole à Morgan qui va justement vous présenter une initiative en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans ; initiative réalisée dans le cadre d'un projet européen Equal.

[RETOUR](#)

Intervention Morgan Garo, Coordinatrice du programme EQUAL (UE) "Kalo Dant" (insertion professionnelle des Gens du voyage), Flers ; docteur en géopolitique.

1 - Présentation succincte du programme EQUAL « Kalo Dant » financé par le fonds social européen en contrepartie de financements publics français.

L'objectif de ce programme est l'insertion *sociale et professionnelle* des « Gens du voyage » installés en Basse Normandie.

A été mis en place un partenariat de développement avec :

- le SIRTOM (syndicat de traitement des ordures ménagères) ;
- la Boutique de Gestion (accompagnement de porteurs de projet de micro entreprise) ;
- la FNASAT (formation des acteurs sociaux, et diagnostic territorial et santé auprès des voyageurs) ;
- l'INFREP (centre de formation).

Des différentes actions menées, je vais détailler l'action de formation organisée par l'INFREP. Public accueilli 16 – 25 ans de la communauté des « Gens du voyage »

2 – Action de formation

Nous avons accueilli 15 jeunes

Résultats de cette action :

- inscription des jeunes auprès des structures publiques (PAIO, ANPE) ;
- découverte des structures sociales et culturelles dont ils n'avaient que peu de connaissances ;
- repérage de personnes ressources ;
- valorisation et inscription de ces jeunes à se sentir citoyen à part entière.

Difficultés rencontrées pour la mise en place

- le repérage de ces jeunes (pas d'application de la part de la mission locale).
L'argumentation : les jeunes doivent faire la démarche par eux – même d'aller vers les structures, difficile sans connaissance préalable de ces structures.

- Carnet de circulation : non reconnu comme pièce d'identité : refus du CNASEA du carnet donc paiement en retard ;
 - o tous les jeunes ont obtenu à ce jour une carte d'identité ;
 - o médiation auprès des « responsables » de la mairie qui ignoraient le droit des « Gens du voyage » l'obtention d'une carte d'identité
- une phase de socialisation importante a été nécessaire ainsi qu'une médiation auprès des différents acteurs de la ville.

Difficultés par rapport à la phase de professionnalisation

- le bassin d'emploi ;
- méconnaissance et la peur réciproque des employeurs et des jeunes par rapport aux « Gens du voyage » et au monde de l'entreprise ;
- médiation et accompagnement des jeunes nécessaires ;
- difficultés de reconnaître auprès des institutions et des entreprises de leurs compétences ;
- discrimination majeure par rapport aux agences d'intérim qui refusent leur inscription en argumentant le fait qu'ils n'aient apparemment pas de domiciliation.

Nous avons mis en avant leurs compétences, et ils ont été reconnus comme travailleurs avec une capacité d'adaptation par les employeurs.

Bilan :

- Problème de la continuité des projets.
- Non coordination et mutualisation des différents programmes.
- Paradoxe : insertion sociale et professionnelle sans résoudre le problème du logement.

[RETOUR](#)

Intervention Christophe Robert, Directeur des études à la Fondation Abbé Pierre, Paris ; docteur en sociologie.

L'habitat des « Gens du Voyage » : un rejet généralisé, un déni de droit

Les problèmes d'habitat et de logement rencontrés par les populations tsiganes en France, sont de natures différentes selon que l'on se réfère aux besoins liés à la halte temporaire des populations en caravane ou que l'on se concentre sur les attentes des familles qui souhaitent se fixer durablement sur une commune (en habitat mobile ou non).

En ce qui concerne *les besoins des populations qui voyagent*, une première grande difficulté est liée au non-respect par les communes de leurs obligations juridiques en matière de réalisation d'aires collectives. 15 ans après la promulgation de la loi Besson qui impose aux communes de plus de 5 000 habitants la réalisation d'une aire, seules 2 700 places sont disponibles pour des besoins estimés à 38 000. Ce premier constat est à l'origine de multiples difficultés :

- D'une part, cette absence d'espaces disponibles rend difficile l'insertion spatiale, sociale et économique des populations tsiganes
- et d'autre part, elle est à l'origine de nombreux conflits avec les élus et les riverains des communes par lesquelles ils transitent.
- Enfin, il convient de souligner l'inadaptation de nombreuses aires collectives, qui font souvent davantage figure de "terrains de concession" qu'elles ne traduisent une réelle volonté de respecter des conditions de vie des groupes qu'elles sont censées accueillir.

Parallèlement, les *populations fixées localement et durablement en habitat mobile* se confrontent à de nombreux écueils juridiques :

- Se pose notamment la question de l'absence de reconnaissance juridique de l'habitat caravane dans les documents d'urbanisme produits par les communes, alors même que des lois récentes proposent de nouveaux outils permettant une telle reconnaissance et tendent à favoriser la pluralité de l'habitat dans les collectivités locales (loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains).
- D'importantes difficultés de régularisation foncière sont également rencontrées par des familles propriétaires de terrains en zone agricole ou non constructibles, qui se trouvent ainsi confinées dans des statuts d'occupation précaires et des conditions de vie très difficiles (absence de raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité, installation sur des

terrains par défaut, souvent dangereux, inadapté et loin des équipements et services publics).

- Sans parler des discriminations dans l'accès au foncier et à la location qui, bien que restant difficiles à mesurer, représentent une réelle atteinte aux droits et contraignent les ménages à développer des stratégies de contournement peu favorables à leur insertion spatiale.

D'une façon plus transversale, se pose le problème de la non-reconnaissance juridique de la caravane comme un logement (reconnue uniquement comme un domicile à ce jour). Cette absence de reconnaissance a une incidence directe sur le nonaccès aux aides au logement, de même qu'elle empêche de recourir à des prêts bancaires préférentiels lors d'achat de caravanes. En excluant la caravane du champ du logement, la loi renforce ainsi l'exclusion de populations en situation de précarité parfois importante.

Enfin, la difficile perception des différents usages de la caravane et des processus d'insertion spatiale des « Gens du Voyage » (lesquels témoignent souvent simultanément d'un ancrage et d'une mobilité), rend confuse l'intervention des politiques publiques dans le domaine de l'habitat et du logement. C'est notamment la frontière entre, l'accès au droit commun et à un droit spécifiquement destiné aux « Gens du Voyage » qui est ici posée, avec parfois des conséquences importantes en matière de non-recours à des dispositifs, des outils et des financements préférentiels.

Malgré ce contexte extrêmement difficile, le traitement juridique dans le domaine de l'habitat des « Gens du Voyage » ne cesse de devenir toujours plus préoccupant. Pour ne nous en tenir qu'à l'actualité récente, on peut citer l'amendement modifiant les procédures d'expulsion des gens du voyage qui vient d'être voté (le 19 septembre 2006) par les sénateurs lors de l'examen du projet de loi de « Prévention de la délinquance ». Ce nouveau texte constitue une atteinte majeure aux droits des personnes vivant en caravane en France dans la mesure où il instaure, en cas d'occupation illicite de terrains publics ou privés, une procédure d'évacuation forcée des caravanes décidée d'office par le préfet sans autorisation préalable du juge. Si la mise en œuvre de ces dispositions restait initialement subordonnée à la réalisation des aires d'accueil pour celles qui y sont soumises au titre de la loi de juillet 2000, un autre amendement voté le même jour étend cette possibilité d'évacuation aux communes qui ne sont pas tenues de réaliser un terrain pour les gens du voyage.

Cette procédure qui conduit à substituer l'autorité administrative à l'autorité judiciaire est tout simplement inacceptable. Elle vient se surajouter aux entraves aux droits communs que subissent quotidiennement les gens du voyage et s'inscrit dans le prolongement de mesures récentes qui visent à empêcher ces populations de maintenir leur mode de vie. On se confronte à un déni total du droit des gens du voyage et des devoirs des collectivités locales comme en témoigne la non application de la loi Besson relative aux aires d'accueil. De nouveaux devoirs sont instaurés sans que les droits qui les accompagnent soient attribués (taxe d'habitation pour les caravanes sans que leurs utilisateurs puissent bénéficier des aides au logement, réduction des normes des aires, limitation des temps de séjours sur les terrains qui réduisent les possibilités de scolarisation des enfants...). Autant de mesures qui contraignent à des installations illicites et finissent par conduire à la seule réponse répressive.

Que signifie cette volonté de vouloir expulser toujours plus rapidement des familles qui ne trouvent pas d'espaces pour s'arrêter du fait du non-respect de la loi par la grande majorité des communes ? Faisons d'abord appliquer les lois de la République avant de proposer des modifications qui touchent aux droits fondamentaux des personnes.

[RETOUR](#)

VOYAGE EN ROUMANIE

Je suis enseignante et directrice d'une école qui se situe dans un quartier (ZEP – REP – RRS...), où est également situé le « terrain des gens du voyage ». L'école comprend quatre classes : les 2 – 3ans en TPS PS, les 4 ans en MS, les 5 ans en GS et les 6 – 12 ans dans la classe unique de l'élémentaire. La situation est très complexe, et l'école a peu de soutien de l'Education Nationale et de la mairie.

A la rentrée 2005, il y a eu 2 nouvelles enseignantes et très vite elles se sont posées des questions sur ces enfants qui leur arrivaient au compte goutte, qui augmentaient leurs effectifs et qui avaient de « drôles » de comportements.

Qui étaient-ils ? Quelle était leur vie ? Pourquoi arrivaient-ils en cours d'année ? Pourquoi certains disparaissaient sans donner de nouvelles ? Comment faire avec ses enfants ?

Je leur ai proposé de créer une équipe élargie, en recherchant des collègues se posant les mêmes questions et prêts à travailler pour essayer d'y apporter des réponses.

Nous avons eu des contacts rapidement en Angleterre, en Bulgarie, en Turquie et surtout en Roumanie et avons donc décidé de construire un projet Européen, un projet Comenius.

Grâce à internet nous avons pu bâtir ce projet rapidement et le présenter à la session de février 2006.

Nous avons intitulé notre projet : « TAG » Teacher's team About Gypsies (Mieux travailler avec nos élèves tziganes).

En voici un résumé :

Nos pratiques pédagogiques ne sont pas adaptées aux enfants tziganes. Elles nécessitent d'être repensées en y intégrant les faits suivants :

- L'enfant tzigane dans sa communauté, dès son plus jeune age, participe aux activités du camp. L'éducation se fait entre pairs et par imitation des adultes. Les activités de l'école demandent de la discipline, de la routine, une capacité à l'abstraction, à la projection; attitudes éloignées de ses préoccupations ;
- La fréquentation de l'école est irrégulière, souvent sans suivi ;
- En maternelle, elle est faible donc les apprentissages premiers sont souvent absents ;

- La langue de l'école diffère de celle de la famille...

Des recherches, des expériences ont été faites, en France et ailleurs, pour promouvoir la participation, l'intégration et l'égalité des chances pour ces enfants. Il nous faut les connaître, nous en inspirer et tenter d'apporter des vraies réponses aux particularités de ces enfants pour leur permettre de réussir.

Notre objectif étant que chacun acquière une conscience plus claire, plus internationale de la situation et l'ait suffisamment clarifiée pour envisager de réelles améliorations et en proposer pour son école, si possible transférables à d'autres, et que les connaissances acquises puissent être largement diffusées.

Nous avons d'abord reçu 2 réponses positives en juin (pour notre école et une des 2 écoles de Roumanie). Les réponses pour les autres partenaires se sont faites attendre et ne sont arrivées que fin juillet : toutes négatives et sans explications....

Nous sommes devenues proches avec les collègues des écoles Roumaine et de Bulgarie avec qui nous avons commencé des échanges de courrier inter classes. Nous en avons publié un exemple sur le site que nous avons commencé à construire. <http://www.etab.ac-caen.fr/cormorans-elem/TAG/france/sommFr.htm> à la rubrique « élèves ». Nous avons donc décidé de leur rendre visite pendant les vacances.

Nous avons donc organisé un voyage de 10 jours qui nous a permis de rencontrer nos collègues, mais aussi la Roumanie... et les enfants Roms de Roumanie. Nous avons écrit un journal de notre voyage, <http://www.etab.ac-caen.fr/cormorans-elem/TAG/france/sommFr.htm> à la rubrique « rencontre ».





Nous avons été terriblement surprises de rencontrer des enfants qui ressemblaient autant à ceux que nous accueillons tous les ans et qui pourtant ne sont pas roumains mais français depuis quelques générations et j'ai pu également constater que certainement ils ont en commun également le romani puisqu'ils connaissent les mêmes mots que les nôtres en connaissent.

Nous avons beaucoup regretté de ne pas avoir obtenu l'accord de Comenius pour pouvoir mener à bien ce projet. Il aurait pu être passionnant !!!

Sophie Rachel CASTAGNAC

[RETOUR](#)

Deux documentaires à ne pas rater !!!!

Sophie Rachel CASTAGNAC

Gitans d'ici ou d'ailleurs

de **Dominique Guillemois, Mohammed Siad**

Accaan / Chamade 53 min

A la rencontre de ceux qui stationnent près de chez nous pour partager leur quotidien.

Manouche Yvago



Blaireau, Moumouc et leurs enfants vivent dans des roulottes tractées par des chevaux, perpétuant un mode de vie ancestral. Ces gitans nomades nous transportent dans un univers où l'organisation de la famille, la fabrication et la vente de paniers, la recherche d'emplacements pour les chevaux, alimentent le quotidien, où la bonne humeur règne, malgré la dureté de l'existence. En filigrane surgissent aussi les questions que soulève cette "marginalité" dans un monde qui a de plus en plus envie d'organiser, d'uniformiser, de privilégier la vitesse et le rendement.

Fipatel France

Réalisation : Mohammed Siad **Image :** Mohammed Siad **Son :** Jacques Ronné

Montage : Mohammed Siad

Production : Accaan - Atelier cinéma de Normandie,

Ventes : Accaan - Atelier cinéma de Normandie,

57, rue Victor-Lépine,

14000 Caen, France

Tél : +33 (0)2 3184 3277

Fax : +33 (0)2 3183 9892

Email : info@accaan.com

Format : DV Cam • 16/9. Couleur **Durée :** 1 h 20 mn **Année de production :** 2005

[RETOUR](#)

OUVERTURE D'UNE AIRE D'ACCUEIL dans le LOIRET (45)

PRESENTATION

L'Agglomération Orléanaise a ouvert son troisième terrain pour les gens du voyage le 21 décembre 2006.

Après ORLEANS LA SOURCE et CHECY qui comptent respectivement 60 et 13 emplacements familiaux, ce sont les communes d'Ingré et La Chapelle Saint Mesmin qui proposent 20 places sur la commune d'Ingré et la scolarisation des enfants sur la commune de La Chapelle St Mesmin. Cette aire est pensée comme un lieu de vie, chaque famille loue un emplacement de 150m² avec un bloc sanitaire individualisé et une aire de jeu commune pour les enfants derrière l'accueil.

Comme pour les sédentaires, il y a un état des lieux en entrant et en sortant, la famille confie une caution à l'AgglO gestionnaire qui visite les familles tous les jours, pour les entrées et sorties bien sûr mais surtout pour créer un lien, comme le fera le centre social de l'ADAGV (Association Départementale Action pour les Gens du Voyage) et l'Education Nationale à un rythme un peu moins soutenu mais fréquent cependant.

Les familles sont satisfaites, il manque tellement de places sur ce département !

Les défauts du terrain ? Il y en a bien sûr :

- la verdure est prévue mais il faudra être patient quelques hivers côté Nord Est dans les courants d'air et quelques étés sous le soleil en attendant que les plantations s'épanouissent.
- L'école est à 3 km.
- Les familles installées au centre de l'aire seront un peu à l'étroit.

Mais les voyageurs présents le jour de l'ouverture sont beaucoup plus indulgents que moi, ils font preuve de compréhension et sont ravis de l'accueil qui leur est fait.

Doune CHASTEL

AIRE DE JEU



EMPLACEMENT VIDE



EMPLACEMENTS OCCUPES



[RETOUR](#)

COMMENT SONT SCOLARISES LES ENFANTS ?

- 1- Lorsqu'une famille arrive sur l'aire d'accueil, la plaquette école leur est remise. Une explication orale accompagnera ce support écrit par l'enseignant gens du voyage ou par un des partenaires de l'Education Nationale AggLO ou ADAGV.
- 2- Les familles se présentent au centre social de La Chapelle St Mesmin qui procède à l'inscription et remet un document à l'attention du directeur.
- 3- Les familles se présente au groupe scolaire Jean Vilar (<http://www.php.ac-orleans-tours.fr/ec-jean-vilar-la-chapelle-st-mesmin/>), elles sont accueillies par le directeur de l'élémentaire ou la directrice de la maternelle et Julien qui est nommé en supplément dans l'école pour favoriser l'accueil et la scolarisation des enfants du voyage.
- 4- Les familles visitent l'école et sont présentées aux personnels de l'école.
- 5- Les enfants qui ont un livret de suivi renseigné vont dans la classe attribuée par le directeur.
- 6- Les enfants qui n'ont pas d'information concernant leur niveau de scolarisation sont accueillis dans la salle de Julien qui évalue les enfants et met en place leur livret de suivi. Ils sont orientés dans la journée dans leur classe de référence.
- 7- Julien sera présent dans le groupe scolaire ou sur l'aire d'accueil tant qu'il y aura des enfants sur l'aire d'accueil. Dans le cas contraire il pourra assurer des remplacements.
- 8- Julien travaillera tous les après-midi et parfois le matin en co-intervention dans les classes ou en décroisement avec des groupes mixtes.
- 9- Les élèves de 11 à 12 ans sont scolarisés au collège Pasteur qui jouxte le groupe scolaire Jean Vilar. Les lecteurs sont scolarisés dans une classe en fonction de leur âge. Un projet personnalisé est mis en place pour les non lecteur.

Doone CHASTEL

[RETOUR](#)

PLAQUETTE SCOLARISATION INGRE LA CHAPELLE ST MESMIN

RECTO

Enseignant d'aide à l'accueil
des enfants du voyage :

Julien MALASSINET



École maternelle Jean-Vilar

Directrice :

Inès CONTE



École élémentaire Jean-Vilar

Directeur :

Philippe SEGOIN



BIENVENUE

à l'école JEAN-VILAR
5 rue d'Ingré
45380 LA CHAPELLE ST MESMIN

Tel maternelle : 02 38 43 32 59

ecm.jean-vilar-la-chapelle-saint-mesmin@ac-orleans-tours.fr

Tel élémentaire : 02 38 72 61 66

Fax : 02 38 43 18 98

ec.jean-vilar-la-chapelle-saint-mesmin@ac-orleans-tours.fr

Horaires de l'école

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

8h45-11h45 et 13h30-16h30

Samedi : 8h45-11h45



1- Inscriptions :

Vous vous présentez au centre social
de LA CHAPELLE SAINT-MESMIN,
au service des affaires scolaires face

à la poste avec :

- Le document de l'Agglo
certifiant le stationnement
sur l'aire d'accueil d'Ingré



- Le livret de famille



- Le carnet de santé



Le centre social vous délivre une
inscription



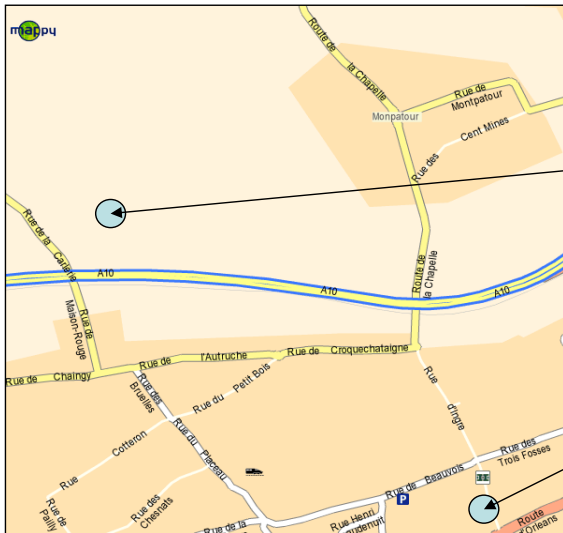
2- Accueil à l'école :

Vous devrez présenter :

- Le document d'inscription
délivré par la mairie
- Le carnet de santé
- Le livret de famille
- L'assurance scolaire
- Le livret de suivi



VERSO



TERRAIN

**ÉCOLES
JEAN-VILAR**

5 rue d'Ingré
45380 LA CHAPELLE ST MESMIN
Tel : 02 38 72 61 66
Fax : 02 38 43 18 98

[RETOUR](#)

Un "Mois Tsigane" dans le Puy-de-Dôme

Tout le mois d'octobre, l'histoire des gens du voyage, leur internement et leur assignation à résidence par les gouvernements successifs de 1940 à 1946, a été présentée à Clermont-Ferrand et à Riom. Ces manifestations ont rencontré un très vif succès. Elles sont le résultat d'une volonté collective initiée par l'Association pour la Promotion des Gitans et Voyageurs en Auvergne (APGVA) et a rassemblé des militants de l'AFEV, de l'AGSGV, de l'ANGVC, d'ATD-Quart-Monde, de la CIMADE, du CRI-Auvergne, de la LDH, du MRAP, de l'UPC, des PEP et de son Ecole Itinérante¹.



De nombreux Tsiganes ont été déportés en Allemagne et exterminés. Mais plus nombreux encore sont ceux qui, restés en France, sont morts de faim, de froid, de manque de soins dans des *camps de concentration français*. Les familles tsiganes avaient été assignées à résidence dès le décret d'avril 1940 du dernier président de la III^{ème} République, avant d'être internées ou assignées à résidence. Certaines n'ont été libérées qu'en mai 1946, sans aucune aide humanitaire. C'est ce qu'a montré l'exposition itinérante, réalisée par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, intitulée "Saliers : un camp pour les Tsiganes" présentée à Riom (Maison des Associations) et à Clermont-Ferrand (Hall Sugny du Conseil Général et Ecole Supérieure de Commerce)

¹ Association de la Fondation des Etudiants pour la Ville, Association pour la gestion du Schéma départemental d'Accueil et d'habitat des Gens du Voyage (Puy-de-Dôme), Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques, Aide à Toute Détresse/Quart Monde, Service Œcuménique d'Entraide, Centre Ressource Illettrisme d'Auvergne, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Université Populaire et Citoyenne, Pupilles de l'Enseignement Public

Le film "Route de Limoges" projeté à la Maison de l'Habitat en présence de son auteur, Raphaël Pillosio, a montré la solidarité existant entre Juifs et Tsiganes dans le camp de Poitiers, malgré les barbelés prétendant les séparer. La présence de témoins de l'époque, tsiganes et juifs, a renforcé encore l'émotion ressentie lors de la projection du film.

La conférence d'Emmanuel Filhol "1940-1946, histoire et mémoire" a démontré comment l'oubli et le déni empêchent aujourd'hui encore la reconnaissance de la citoyenneté et des droits de tous, quels que soient les modes de vie, individuels ou collectifs. Elle a permis de mieux connaître l'auteur de la BT2 "*Histoire des Tsiganes en France*", publiée par l'ICEM²-Freinet en mars 2006, que le Conseil Général du Puy-de-Dôme a décidé de diffuser largement.

Une première soirée musicale s'est déroulée à Riom avec le groupe *Swing Caravan'* de Tony Weiss, tzigane élève de Django Reinhardt, puis une seconde à l'ESC³, au cours de laquelle le chœur *La Viva* s'est associé à Tony Weiss et à *Swing* pour interpréter l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en huit langues... dont le manouche, devant plus de 250 personnes.



Toutes ces manifestations ont été fortement soutenues par le Conseil Général. Inaugurant l'exposition, Jean-Yves Gouttebel, son président, a tenu à rappeler qu'un des amendements au projet de loi de prévention de la délinquance actuellement débattu est destiné à faciliter l'expulsion des gens

² Institut Coopératif de l'Ecole Moderne

³ Ecole Supérieure de Commerce

du voyage des terrains qu'ils occupent, sans aucune décision de justice. Il a conclu ses propos par des mots très forts, qu'il convient de saluer : *"En mettant a disposition un lieu pour l'exposition inaugurée aujourd'hui, en diffusant largement la plaquette « La France et les Tsiganes » dans les centres de documentation de tous les collèges du département, le Conseil général affirme une fois encore sa détermination et son engagement aux côtés des Gens du Voyage."*

L'histoire des Tsiganes "de" et "en" France fait partie de l'histoire de France tout court. Les parents de la plupart sont français depuis... 4 ou 500 ans ! Cette histoire est encore trop largement méconnue, sinon niée. La présence, ensemble et tout au long de ce mois, de voyageurs et de sédentaires, est le signe que les choses peuvent changer. Afin de promouvoir les droits de tous et de chacun, un Collectif départemental est désormais constitué.



Pour l'Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-de-Dôme (PEP-63),
Maurice Daubannay, IA-IPR honoraire, membre du CLIVE

[RETOUR](#)

Les enjeux de l'apprentissage de l'écriture

Quelques propositions :

Donner du sens à l'activité graphique : s'interroger sur le pourquoi de cette activité avec les enfants. Pour cela, on éclaire l'enjeu en classe avec les enfants → on annonce ce que l'on va faire et pourquoi on va le faire.

Egalement, commencer à se demander : **dans quelle situation sociale ou humaine** je suis amené à écrire ? pourquoi et quand écrit-on ? Que veut dire écrire ? Comment apprend-on à écrire ? Est-ce que c'est facile d'écrire ou difficile ? Qu'est-ce qu'on peut écrire ? Est-ce que c'est important d'écrire ?...

Ainsi les exercices sont inscrits dans des activités signifiantes : l'apprentissage de l'écriture se fait à partir de situations porteuses de sens en lien avec la lecture et la production d'écrit → on apprend à écrire son prénom pour signer ses productions ; on écrit la date, le titre de l'histoire qu'on a inventée, une lettre aux parents, une règle de jeu pour la classe d'à côté... Les projets de classe nourrissent les situations de communication.

Le cahier de vie, le cahier de littérature ou encore le carnet d'expériences sont autant de supports pertinents pour donner du sens à cet apprentissage.

Possibilité de montrer aux enfants que l'apprentissage technique de l'écriture est limité, il y a une fin → la progression est construite avec les élèves :

- Alphabet disponible.
- Inventaire des tracés de l'écriture en capitale d'imprimerie et/ou en cursive (les horizontales, les verticales, les obliques, les crochets, les cuvettes, les ponts, les ronds...).

Quand on sait reproduire ces tracés en les orientant, on sait écrire en capitales d'imprimerie et/ou en cursive.

De même, il importe de distinguer, avec les élèves, les moments d'entraînement de la main des activités de production d'écrit (tout comme on travaille spécifiquement sur le code en lecture à certains moments de l'apprentissage).

Individualiser :

Par exemple, chaque enfant repère ce qu'il doit savoir pour écrire son prénom.

Certains élèves suivront pas à pas la progression établie alors que d'autres pourront à un moment donné accélérer le rythme. L'enseignant adaptera alors les situations proposées en partant des temps d'essais donnés à chaque élève (nécessité d'avoir un cahier de brouillon) et en analysant et isolant avec lui les difficultés.

[RETOUR](#)

Les activités graphiques et l'écriture : quelle(s) progression(s) ?

La progression joue sur :

- Le format : du grand vers le petit (inducteur du geste ou du tracé). Varier également les formes de la surface.
- Le geste : du geste ample au geste contrôlé, précis. / de l'activité corporelle globale à l'activité segmentaire (bras-main). / du geste spontané au geste maîtrisé, vers l'écriture codifiée. / du geste sans outil (la main premier outil scripteur) au geste avec outil.
- Le tracé : du continu au discontinu
- L'espace : du vertical à l'horizontal en passant par l'oblique.
- La complexité : du simple au complexe (?)

PS : le mouvement (l'ampleur).

MS : la forme (grandeur, taille).

GS : la trajectoire (orientation, sens).

Progression des tracés :

- Le point
- Le trait : horizontal, vertical, oblique
- **Le gribouillage arrondi (partie développée ci-dessous)**
- La cuvette
- Le pont
- La boucle
- Le crochet
- Le rond

[RETOUR](#)

Vers l'écriture cursive :

Situation 1 :

Après avoir travaillé le sens des tracés avec les traits verticaux, horizontaux et obliques on peut commencer à penser à l'apprentissage de l'écriture cursive.

Objectif : recenser les tracés nécessaires à l'écriture cursive

Matériel : étiquettes prénoms

Groupement des élèves : groupe classe

Déroulement :

Chaque élève a en main son étiquette prénom. Il s'agit d'observer les lettres du mot, de les décrire et d'expliquer quels tracés il faut maîtriser pour pouvoir écrire son prénom.

Les différents tracés sont recensés au tableau (ronds, traits verticaux, ponts...).

Reprendre alors tous ces tracés et indiquer aux élèves l'ordre dans lequel ils vont être travaillés en classe dans le courant de l'année.

Ajouter aux tracés trouvés le « gribouillage arrondi », demander aux élèves d'aller chez les petits chercher des « gribouillages », comparer les gribouillages.

Montrer que pour écrire en cursive, comme pour réaliser un gribouillage arrondi, il faut arrondir les tracés et lever l'outil scripteur le moins souvent possible. Ecrire devant les élèves quelques mots qui ne nécessitent pas de lever le crayon : *elle, lune, livre, bleu ...*

La progression sera affichée en classe, chaque élève en aura un exemplaire dans son cahier de vie.

Situation 2 : « le gribouillage. »

Objectif : réaliser un « gribouillage » au crayon à papier en contrôlant la pression sur le crayon.

Matériel : papier (y compris brouillon) ; crayon à papier.

Groupement des élèves : demi-groupe classe.

Déroulement :

Travail sur grande feuille.

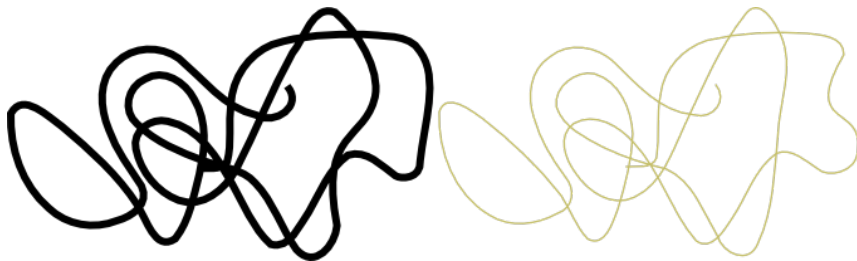
Consigne : « *Tu gribouilles librement sur ta feuille. »*

Observation de l'utilisation de l'espace-feuille et des tracés ; au départ, le gribouillage est très révélateur. Un enfant qui n'arrive pas à arrondir son tracé n'est sans doute pas prêt à commencer l'apprentissage de la cursive.

Ne pas hésiter à prendre du temps pour cette étape.

Puis travail sur deux feuilles demi-format A4 :

Consigne : « *Sur une des feuilles, tu réalises un gribouillage en appuyant très fort sur ton crayon, sur l'autre feuille tu appuies très peu. »*



[RETOUR](#)

Evaluation :

Observation de sa propre production par l'enfant lui-même. Cette production peut servir d'évaluation diagnostique pour l'apprentissage de la cursive.

(Le brouillon aura été utilisé avant le travail sur feuille si besoin.)

Situation 3 :

Objectif : tracer un gribouillage arrondi en effectuant des gestes amples.

Matériel : gros feutres, craies grasses, encre ; coton-tige, pinceaux / papier 100X100, plan vertical

Groupement des élèves : atelier 6 enfants.

Consigne : « Tu choisis un instrument et tu traces un gribouillage en entrant par un côté de la feuille et en sortant par un autre côté. Pour continuer, tu changes de couleur et d'instrument à chaque fois. »

Situation 4 :

Objectif : réaliser un gribouillage en contrôlant son geste.

Matériel : feuilles photocopiées ; feuilles blanches A4 ; feutres pointes moyennes.

Groupement des élèves : demi-groupe classe.

Consigne 1 : *« Tu pars d'un cheveu du bonhomme et tu le prolonges par des lignes ondulantes sans toucher les ronds et sans sortir du cadre. Tu remplis l'espace le plus possible. »*

Consigne 2 : *« Tu pars du rond en haut à gauche et tu descends en traçant des lignes ondulantes, sans toucher les points, jusqu'au rond en bas à droite. Tu recommences plusieurs fois en traçant des lignes différentes. Tu remplis l'espace le plus possible. »*

Consigne 3 : *« Tu traces un point n'importe où sur la feuille. Partant de ce point, tu traces une ligne courbe sortant par un bord de la feuille. Tu traces ainsi de nombreuses lignes. Tu peux*

colorier quelques petites formes et décorer quelques grandes formes.

Les activités proposées pour cette situation ne sont pas forcément à proposer à tous les enfants → à voir en fonction de l'évaluation de la situation 2.

Evaluation :

Observation de sa propre production par l'enfant lui-même pour les consignes 1 et 2.

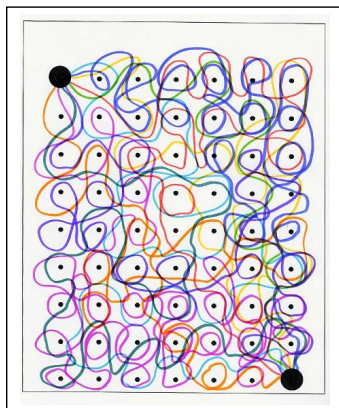
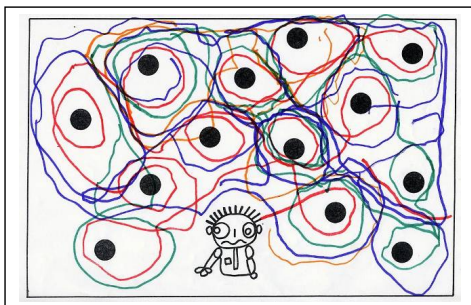
Observation des productions en regroupement pour la consigne 3.

Le gribouillage peut être travaillé en arts plastiques également.

Consigne

1 :

Consigne 2 :

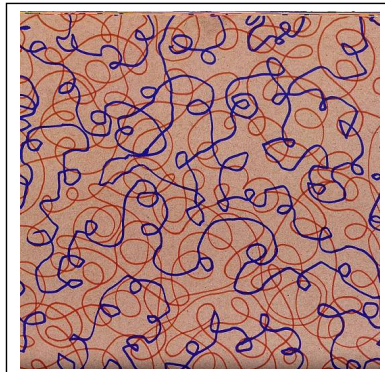


Au pinceau :
(*Motifs*, Catherine Bénas, Casterman)

Au feutre (2 couleurs) :

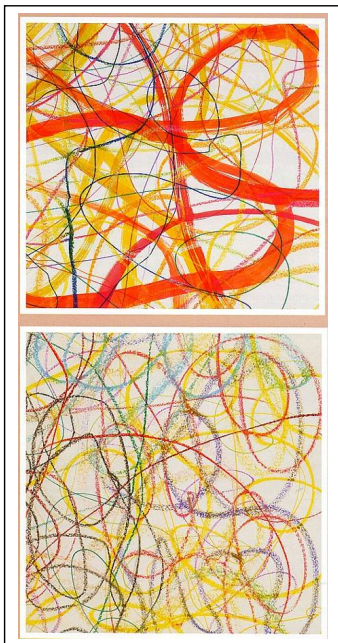
Catherine Bénas, Casterman)

(*Motifs*,



Consigne (situation 3) :

craies grasses, feutres, gouache et encre, *Graphic'arts ACCES ED.*



Grille d'évaluation : graphisme/écriture

Nom :.....

Prénom :.....

Tient correctement son crayon.			
A compris la différence entre décorer et dessiner.			
Trace un trait vertical de haut en bas.			
Trace un trait vertical de bas en haut.			
Trace un trait oblique de haut en bas et de droite à gauche.			
Trace un trait oblique de haut en bas et gauche à droite.			
Trace un trait oblique de bas en haut et de gauche à droite.			
Réalise un « gribouillage » au crayon à papier : ✓ En appuyant sur son crayon (tracé appuyé). ✓ Sans appuyer sur son crayon (tracé léger). ✓ En traçant des lignes ondulantes.			
Trace des lignes ondulantes en maîtrisant son geste à l'intérieur d'un cadre rempli d'obstacles.			
Maîtrise son geste par des jeux de courbes (préparation au travail sur les ponts et les cuvettes).			

[RETOUR](#)

POLE RESSOURCE DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN A LA
SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE
SEINE SAINT DENIS

Au cours de l'année 2004/2005, 4 postes de soutien ont été transformés afin d'accompagner la scolarité des enfants des aires d'accueil du schéma départemental : un poste par bassin. Il s'est avéré qu'aucune commune n'avait d'aire d'accueil définitive et que quelques communes seulement avaient une aire d'accueil provisoire. Par contre, après enquête auprès des écoles, le constat a été fait que de nombreuses communautés du voyage résidaient sur le département, habitant sur des terrains familiaux, sur des terrains « acceptés » ou sur des terrains « illégaux ». Mais en fin d'année, le départ de toutes les personnes référentes à ce dossier (IA, IEN adjoint IA, référente gdv) freine l'avancée du dossier. Seules restent présentes une personne ressource sur l'IA et Josiane MICHON du CASNAV pour faire le lien.

Commenté [A1]: Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des Enfants du Voyage

2005/2006 : les postes sont rattachés à l'Inspection Académique mais restent implantés dans le bassin de référence : l'enquête est approfondie, les contacts auprès des mairies et des associations commencent à se faire, des liens se créent permettant quelques actions ponctuelles afin d'améliorer la scolarisation de ces enfants et de mieux comprendre leur culture. Trois collèges offrent un soutien au cours du CNED avec l'intervention d'un professeur du collège et d'une personne ressource. Constat des associations sur un grand nombre d'enfants d'âge collège non scolarisés et non lecteurs.

Commenté [A2]: Centre National d'Enseignement à Distance

Départ de 2 des 4 personnes ressources.

2006/2007 : les 4 postes sont implantés à l'Inspection Académique, nous devenons « pôle ressource de soutien à la scolarisation des enfants du voyage » : [une plaquette de présentation](#) est réalisée afin d'informer les différentes personnes susceptibles d'avoir recours à nos services. Un état des lieux précis des différents lieux, des différentes « populations » et des problématiques rencontrées est en cours mais la complexité de cet état des lieux s'accroît au fur et à mesure. Le partenariat avec les associations, le conseil général et les mairies se révèle nécessaire, ainsi que celui des différents services de l'Education Nationale (CASNAV, DIVEL, MIDAP ...).

Commenté [A3]: Division des élèves

Commenté [A4]: Mission Départementale d'animation pédagogique

Nous sommes de plus en plus sollicités par les familles (surtout celles dont la réinscription au CNED a été rejetée) et par les collèges, mais aussi par les écoles qui voient arriver des enfants non (ou très peu) scolarisés et/ou non francophones.

Sur mon bassin, deux populations de gdv sont plus particulièrement concernées : les « voyageurs » français et les « gitans » yougoslaves (ce sont les termes qu'ils utilisent pour se désigner). Je ferais un article plus précis sur cette population dans la prochaine revue.

Pratiquement toutes les villes de mon bassin (ce qui n'est pas le cas des autres bassins) ont une aire d'accueil hivernal, gérée par le **SEAPFA** – sauf Drancy, qui gère elle-même son aire d'accueil. Suite aux demandes (lors des réunions pour le schéma départemental en préfecture) de 2 associations de « voyageurs » : **SOS Gens du voyage** dont le président est M. Charpentier (Directeur de l'association évangéliste « Vie et Lumière ») et **AFDGVIDE** (M. Scheitz et M. Lambert), le SEAPFA a décidé, cette année, de rajouter dans son protocole d'accueil l'obligation de fournir un certificat de scolarité pour tout enfant d'âge élémentaire. Mais il s'avère que les listes fournies au SEAPFA par les voyageurs ne comprennent que très peu d'enfants d'âge élémentaire, ce qui ne correspond pas à la réalité.

Mon rôle est de faire le lien entre l'école et les voyageurs autant auprès des familles que des collègues (visite de l'école ; rencontre des équipes pour préparer l'accueil des élèves). Mais la demande des voyageurs n'est pas vraiment de mettre leur enfant à l'école mais plutôt celle de l'apprentissage de la lecture ; les contraintes de l'école ne correspondent pas à leur mode de vie : c'est pourquoi, dans un premier temps, tous demandent la présence du camion école de l'ASET 93 (aide à la scolarisation des enfants tsiganes) sur le terrain puis la possibilité de pouvoir regrouper leurs enfants dans la même classe (comme la classe en dur de l'ASET au protectorat ST Joseph d'Aulnay), ce qui, dans une école, est impossible. Avec l'ASET, il a été convenu que leurs camions (au nombre de trois cette année) n'interviennent pas sur les aires d'accueil officielles : nous travaillons ensemble pour aider à la scolarisation des enfants, qui seraient plus demandeurs d'école que leurs parents ne le sont (mais tout dépend de la volonté des familles : on ne peut vraiment pas généraliser!). Seuls, des enfants de l'aire de Blanc-Mesnil ont été scolarisés dans une école de la ville (parce que la classe des edv du protectorat St Joseph ne pouvait plus prendre d'élèves) mais aussi parce que la municipalité s'investit énormément auprès des gdv de l'aire d'accueil. Cependant, les démarches administratives d'inscription à la cantine ne sont toujours pas faites et deux enfants de 9 ans ne sont toujours pas inscrits à l'école ni même au CNED, solution que nous leur avons proposée. De plus, les enfants ne sont pas toujours assidus et les parents ne préviennent toujours pas l'école en cas d'absence malgré une satisfaction exprimée de l'école.

Les écoles de secteur des autres aires ont été contactées et sont prêtes à recevoir les élèves, je suis passée plusieurs fois sur ces aires et ai laissé mes coordonnées mais aucune démarche de la part des gdv n'a été effectuée pour inscrire leurs enfants à

Commenté [A5]: Syndicat de l'Équipement et de l'Aménagement des Pays Français et de l'Aulnoy

Ca me faire rire ce nom !!!!!

Commenté [A6]: Association Familiale des Gens du Voyage de l'Île de France

l'école malgré une visite satisfaisante de l'école de Tremblay. Je suis toujours impressionnée lors de mes visites sur l'aire de ne voir personne dehors et il m'est difficile de faire du porte à porte afin de leur rappeler l'obligation scolaire.

Il y a aussi de nombreux terrains familiaux de « voyageurs » français et dans certaines communes, aucun enfant scolarisé, en tout cas déclaré par les écoles lors de l'enquête envoyée à chaque école du département. Seules, deux écoles ont une forte présence de voyageurs : une à Aulnay et une autre à Drancy. A Aulnay, les élèves du voyage ne sont pas forcément du secteur. L'assiduité reste un problème mais les équipes pédagogiques tiennent compte du niveau scolaire de chaque enfant et différencient leur pratique. Il n'y a aucune continuité au collège.

L'année dernière, le collège de Drancy étant un des collèges d'aide au cours du CNED, nous avons essayé de familiariser les familles avec ce collège en organisant la visite du collège avec les familles et les élèves avant leur départ de manière à ce qu'ils connaissent ce dispositif et puissent en profiter cette année : malgré un retour positif, à ce jour aucun enfant n'est venu se présenter à ce soutien.

De plus, nous avons eu la possibilité dans ce même collège, afin de faire connaître la culture des gdv et de faire la liaison école/collège, de monter l'exposition « on s'est déjà vu quelque part », alliant photos de voyageurs et commentaires d'autres voyageurs sur ces mêmes photos grâce à l'association Panamako (qui a créée cette exposition) et la ville de Drancy (qui l'a financée). Tous les élèves du cycle 3 de l'école ont pu ainsi découvrir cette exposition au collège, de même que quelques classes du collège (car leur professeur participait au soutien CNED). La plupart des familles « voyageuses » étant déjà partie, nous renouvelons cette expérience cette année, et allons l'étendre à d'autres collèges du département avec l'aide financière du conseil général.

Sur mon bassin, il y a aussi de nombreuses familles « gitanes » yougoslaves, installées sur des terrains familiaux, dont les enfants sont inscrits dans les écoles, et même dans les collèges, mais il y a un énorme problème d'assiduité pour la majorité d'entre eux. Certains se débrouillent très bien au niveau scolaire, d'autres sont complètement perdus, là encore aucune généralisation ne peut se faire. Certaines familles commencent à scolariser leurs enfants dès la maternelle mais d'autres ont du mal à les scolariser avant 8 ans (surtout pour les garçons).

Plaquette de présentation SEINE SAINT DENIS



PÔLE RESSOURCE DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN A LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE



Vincent VAN GOGH - Anon - 1888 - « Compagnon de glane avec roquette »

Afin de répondre à l'obligation scolaire pour tous les enfants de 6 à 16 ans sur le territoire français (ordonnance du 6 janvier 1959 ; circulaire n° 2002-101 du 25 avril 2002), l'inspection académique de Seine-Saint-Denis a créé depuis la rentrée 2004 un pôle ressource départemental de soutien à la scolarisation des enfants du voyage, constitué de quatre enseignants, chacun référent d'un bassin :

M. Martet Emmanuel, bassin I :

Aubervilliers, Le Bourget, La Courneuve, Dugny, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse.

Mme Inserra Maroussia, bassin II :

Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Drancy, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

M. Quémener Alain, bassin III :

Bagnollet, Bobigny, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville et Rosny-sous-Bois.

Mme Peszynski Odile, bassin IV :

Bondy, Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Vaujours et Villemomble.

Ce dispositif départemental, piloté par M. MAHIEUX, inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie, fonctionne en lien avec la Mission Départementale d'Animation Pédagogique (MIDAP) et le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV).

La mission du pôle ressource de soutien à la scolarisation des enfants du voyage se décline selon trois objectifs majeurs :

Développer la scolarisation en lien avec :

- les inspecteurs de circonscription, les directeurs d'école, les chefs d'établissement et les conseillers d'orientation psychologues,
- les associations,
- les maires.

« L'intégration directe dans les classes ordinaires des écoles et des collèges de secteur est à privilégier, les solutions spécifiques d'accueil des enfants ne peuvent être que transitoires ». BO du 25 avril 2002.

Accompagner la scolarité auprès des équipes et des familles :

- lien entre les équipes éducatives et les familles,
- documentation, mutualisation des pratiques et des outils pédagogiques pour les équipes enseignantes,
- information sur les cultures des gens du voyage, animations pédagogiques.

Améliorer la continuité scolaire selon trois axes :

- l'assiduité,
- le suivi de scolarité des élèves itinérants,
- la liaison CM2 / 6^{ème}.

Dans le second degré, trois collèges (Liberté à Drancy ; Fabien à Montreuil et Herriot à Livry-Gargan) disposent d'un regroupement à destination d'enfants du voyage inscrits au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), ayant pour objectifs de :

- mettre en place un suivi et une aide aux devoirs du CNED,
- faire découvrir le collège sous ses aspects les plus positifs,
- améliorer le niveau scolaire afin de permettre l'intégration l'année suivante dans un cursus ordinaire.

Inspection Académique de Seine-Saint-Denis
Quartier Pablo Picasso, 3 avenue Paul Vaillant Couturier, 93008 Bobigny cedex
Pôle ressource : Mmes Inserra et Peszynski, MM. Martet et Quémener
Bureau 518 - Ligne directe : 01 41 60 52 28
Secrétariat MIDAP-DOS : Claudie Gelas - Tél : 01 41 60 22 34 - Fax : 01 41 60 50 57
Adresse électronique : claudie.gelas@ac-creteil.fr

[RETOUR](#)